

---

CONSEIL MUNICIPAL

---

**Compte rendu de la séance du 10 Juillet 2020**

Présents : BARTHOD Jean-Louis, BOUET Lynda, DE MOYA Charline, DE TATA Bernard, BRULIN Monique, MERIAUX Philippe, PERRON Jean-Claude, STEFF Thierry, VIDAL Jean-Luc.

Absents : BOUET ROSE (procuration donnée à BOUET Lynda), MAYNARD Lugdivine (Procuration donnée à DE TATA Bernard).

Monsieur le Maire ouvre la séance

Madame BOUET Lynda est désignée secrétaire de séance

**\* Désignation : Désignation des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales**

Suite aux élections municipales de mai 2020 il convient de procéder à la désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Après avoir recueilli les candidatures et procédé au vote successivement ont été désigné à l'unanimité Madame DE MOYA Charline Déléguée Titulaire, Madame BRULIN Monique 1<sup>ère</sup> Déléguée suppléante, Monsieur PERRON Jean-Claude 2<sup>ème</sup> Délégué suppléant, Monsieur MERIAUX Philippe 3<sup>ème</sup> Délégué suppléant.

**\* Convention de prestation de service 2020 pour l'entretien et le balisage des sentiers de randonnée inscrits au TOPO - GUIDE**

La communauté de commune par convention demande à la commune de Barnas d'entretenir et baliser les 18,8 km de sentiers de randonnées qui sont sous sa compétence dans notre commune, comprenant les sentiers de Bruc-Charmelan, Pouget-Lafarre et le Tour du village. Le coût relatif à ces travaux estimé pour un montant de 2 786,16€ TTC sera reçu sous forme de subvention, la commune va intensifier le service technique à hauteur de cette subvention pour mener à bien cette convention.

**\* Autorisation de recruter des agents contractuels pour les besoins saisonniers ou pour un accroissement temporaire d'activité.**

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité *et/ou* faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, ou pour remplacer temporairement un agent en maladie ; après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser monsieur le maire à recruter des agents contractuels sous cette forme, lorsque les besoins temporaires se présente et dans le cadre des crédits budgétaires prévus.

**\* Prime aux agents municipaux pour la période Covid-19**

Durant la période de Covid-19 les 2 agents communaux permanents ont assuré la continuité des services de la Mairie, malgré les complications engendrés. Le conseil municipal tenant à faire un geste pour remercier les deux agents de leurs engagements professionnels, il a été proposé puis voté à l'unanimité de verser une prime exceptionnelle de 1000€ à chacun des deux agents.

**\* Abandon du projet en cours de pose de panneaux photovoltaïques sur le Toit de la Mairie et de la Salle des Fêtes.**

Il est exposé au conseil municipal que la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, accompagnée du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ardèche, saisissant l'occasion d'obtenir une subvention de la Région, a instruit des projets de centrales photovoltaïques sur des bâtiments des communes de la communauté de communes.

Dans ce cadre là, L'équipe municipale précédente a choisi de lancer un projet sur les toitures de la salle des fêtes et de la mairie. Sur le plan financier le gain annuel estimé serait de 2 494 € sans emprunt, et de 1 000 € avec emprunt. Sur le plan écologique le gain serait de 1,6 Tonne de Co<sub>2</sub> par an. Mais, ces chiffres sont assez aléatoires, suivant l'évolution des prix de reventes du Kw, l'efficacité annoncée des panneaux et de problèmes dus aux aléas climatiques.

Pendant la période d'intérim due à la crise sanitaire, le maire sortant, relancé par le SDE 07 pour déposer la demande de subvention auprès de la Région avant le 6 avril au plus tard, a demandé le 2 avril 2020 aux nouveaux élus du 15 mars 2020, s'ils souhaitent poursuivre ce projet.

Devant un délai aussi court et en pleine réflexion sur nos pistes de travail dans le domaine des énergies renouvelables en contradiction avec ce "parachutage", les nouveaux élus ont donné une réponse négative pour le projet en l'état. Cela, d'autant plus, qu'à ce moment là nous n'avions pas l'avis de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Ardèche. Depuis, nous l'avons reçu, il est défavorable, ce qui bloque l'attribution financière de la Dotation d'Équipement Territorial de l'État.

Ces derniers jours, nous avons consulté le directeur de la Communauté de communes, qui nous a indiqué que nous pouvions prendre le temps de réexaminer ce projet afin de l'inscrire dans le dispositif "énergies" que nous souhaitons développer.

Il a été proposé et voté à l'unanimité de pouvoir promouvoir les énergies renouvelables dans le cadre de projets citoyens, en partenariat avec les collectivités, les institutions, les entreprises actrices de l'économie sociale et solidaire, et des Barnassiens, au travers d'un nouveau projet, et d'annuler la délibération précédente n° 02-2020 qui a accepté le projet initial en l'état.

### **\*Remise sur les tarifs de location d'emplacement longue durée au camping municipal en fonction de sa fermeture liée aux risques d'épidémie Covid-19**

Présentation : Les loueurs d'emplacement longue durée au camping municipal n'ont pu avoir accès à leur emplacement comme le prévoit leur contrat, à cause de la fermeture du camping. Il est donc proposé de prendre en compte cette absence de maintien de leur commande à travers une remise sur les tarifs de l'année 2020.

Pour cela, il est proposé sachant :

- + que la période de fermeture exceptionnelle a duré du 1<sup>er</sup> mars au 7 juin 2020 compris sur la période d'ouverture annuelle normale qui court du 1<sup>er</sup> mars au 15 novembre 2020, 99 sur 260 jours, soit 38% du temps fermé.

- + que les conventions permettent de profiter de l'emplacement pendant toute la période d'ouverture normale, jusqu'à 30 nuitées à un tarif et à partir de 31 nuitées à un tarif plus élevé.

- + que nous avons deux types d'emplacements suivant la longueur de l'équipement posé sur l'emplacement, appartenant à deux familles de tarifs.

- + que les loueurs pendant la période de fermeture ont profité du service garage mort.

- + de calculer une remise proportionnellement à la période de fermeture sur chaque tarif. La remise ainsi proposée devrait entraîner une perte maximale de 5 300 € sur une recette annuelle moyenne de 30 000 € environ. Perte que l'on peut espérer atténuer par un surplus de fréquentation cette année, une aide financière du département voir de la communauté de communes, en plus de la réduction sur la redevance des ordures ménagères du camping.

Il a été proposé puis voté à l'unanimité :

Pour les locations de -10,50m et -30 nuitées un tarif remisé de 565€ 80 pour l'année 2020

Pour les locations de -10,50m et -30 nuitées un tarif remisé de 767€30 pour l'année 2020

Pour les locations de + 10,50m et -30 nuitées un tarif remisé de 680€50 pour l'année 2020

Pour les locations de +10,50m et +30 nuitées un tarif remisé de 928€50 pour l'année 2020

### **\*Vote du Budget prévisionnel principal (M14)**

Le Budget Principal s'équilibre,

En dépenses et recettes de fonctionnement à : 238 503 €

En dépenses et recettes d'investissement à : 134 456 € :

- 45,82 % (62 000 €) pour des travaux reprenant l'étanchéité de la partie Pont en Bois du Bouix. Cela ne se fera que suite au rendu d'une étude, et éventuellement à un coût moindre.

- 18,60% pour divers achats (jeux et bornes électriques pour le camping, estrades, frigo et tables pour la salle des fêtes, nouveau panneau d'affichage pour la place publique, 2 Pc pour remplacer un vieux PC et en avoir un deuxième pour les élus, divers pour le cimetière, ...).

- 16,55% pour le remboursement de la dette.

- 15,23% pour la reprise de chaussée sur la voirie communale.

- 3,80% pour des petits travaux d'aménagement fait par les agents communaux.